

ce climat en vue d'encourager la création d'un système d'exploitation des fonds marins qui attirerait les entreprises privées, tant du Canada que des autres pays signataires et non signataires.

Toutefois, le problème des revendications concurrentes de gisements miniers reste en suspens. Le Canada a maintenu que ce problème devrait se régler de manière générale et avec la participation de tous les investisseurs pionniers, tels que définis par la deuxième résolution de la Convention sur le droit de la mer, y compris des entreprises de consortiums privés qui pourraient ultérieurement enregistrer des gisements en vertu de la Convention.

Droits de la personne et affaires sociales

La protection et la défense des droits de la personne demeurent un élément important de la politique étrangère du Canada. Cette année, la poursuite multilatérale des objectifs des droits de la personne a été assurée surtout par une représentation continue et active aux délibérations des organismes des Nations Unies concernés, à savoir la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Conseil économique et social et la troisième Commission de l'Assemblée générale. Ces organismes ont continué de jouer leur rôle pour ce qui est de l'élaboration de normes internationales convenues sur les droits de l'homme et ont accru leurs efforts pour encourager les États membres à respecter ces normes.

Des progrès considérables ont été réalisés grâce à l'adoption, par l'Assemblée générale le 10 décembre 1985 (Journée des droits de l'homme), de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Convention définit plus précisément le crime de torture, contient un élément de juridiction universelle qui étend la possibilité de poursuivre en justice les présumés bourreaux dans un État, et élabore un Comité international qui veille à sa mise en œuvre. Le Canada, qui a été l'un des partisans les plus actifs de la Convention, espère qu'elle servira de mécanisme utile dans la poursuite d'efforts internationaux en vue de supprimer la torture.

À la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, des progrès considérables ont été réalisés dans les domaines suivants : la rédaction d'une Convention sur les droits de l'enfant, la nomination d'un rapporteur spécial qui s'occupera de toutes les questions touchant la torture, et l'ajout de deux autres pays, l'Iran et l'Afghanistan, à la liste des États où la situation des droits de l'homme sera étudiée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces travaux figuraient parmi les questions appuyées par la délégation canadienne.

Pour la première fois depuis dix ans, le Canada n'a pas été membre à part entière de la Commission des droits de l'homme. Après avoir servi pendant trois mandats consécutifs de trois ans, le Canada a décidé de ne pas poser à nouveau sa candidature de façon à permettre à un autre des 20 États membres occidentaux d'être élu au groupe des dix pays choisis dans cette région. Le Canada a néanmoins été représenté par une importante délégation d'observateurs à la quarante et unième session de la commission, tenue en février et en mars. Bien qu'elle n'ait pas voté, la délégation a pleinement participé au débat et a parrainé et appuyé presque autant de résolutions que par le passé.

À la fin de la période à l'étude, les arrangements et les consultations préliminaires en vue de la Réunion d'experts sur les droits de la personne étaient terminés. Cette réunion,

qui donnait suite à l'Acte final de 1975 d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est tenue à Ottawa du 7 mai au 17 juin 1985. Tenue à la suite d'une initiative présentée par le Canada à la réunion de Madrid, elle est la première réunion axée sur la mise en œuvre, par les États membres, de leurs obligations concernant les droits de la personne en vertu de l'Acte final d'Helsinki et des rencontres suivantes. La Réunion d'experts devait permettre une discussion libre sur la situation des droits de la personne dans les États membres et ouvrir la voie à un traitement plus efficace de cette question importante dans le cadre des relations Est-Ouest. En qualité de pays hôte, le Canada a eu une série de consultations avec les 34 autres délégations présentes.

Pour ce qui est de l'application bilatérale de la politique canadienne sur les droits de la personne, nos missions à l'étranger ont continué de faire état de la situation de cette question dans leurs pays d'accréditation et de faire des représentations auprès des gouvernements hôtes sur les situations ou les cas particuliers qui intéressent le Canada. Les visites de ministres et de hauts fonctionnaires canadiens dans les pays concernés et les visites au Canada de leurs homologues ont donné au public canadien l'occasion de manifester avec vigueur son point de vue sur les questions relatives aux droits de la personne.

Commission de la condition de la femme

En 1984, le Canada a été réélu à la Commission de la condition de la femme pour un deuxième mandat de trois ans. Composée de 32 membres, la Commission est au sein des Nations Unies l'organe central chargé des questions liées à l'avancement et à l'intégration des femmes. Elle se réunit tous les deux ans à Vienne pour formuler des recommandations sur les préoccupations des femmes au sein du système des Nations Unies, recommandations qu'étudient le Conseil économique et social puis l'Assemblée générale.

CEDEF

Le Canada a présenté son premier rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) lors de la quatrième session tenue à Vienne en janvier 1985. Le rapport traitait de la mise en œuvre des obligations du Canada en vertu de la Convention onusienne sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Convention oblige les États membres qui en sont partie à soumettre tous les quatre ans un rapport national et à prendre les mesures appropriées, y compris législatives, notamment dans les domaines politiques, sociaux et économiques, afin de réaliser dans les faits l'égalité entre les hommes et les femmes et d'assurer le plein développement et l'avancement des femmes dans la société.

La délégation canadienne qui a présenté le rapport était composée de représentants de la Condition féminine Canada et des ministères du Secrétariat d'État, de la Justice et des Affaires extérieures ainsi que des provinces du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec. La délégation a exposé les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux et des autorités territoriales pour ce qui est de la mise en œuvre des dispositions de la Convention au Canada. Les membres du Comité ont manifesté un grand intérêt à l'expérience canadienne relativement à la mise en œuvre des objectifs essentiels de la Convention.